

Pièces à fournir :

► Pour la candidature

- une photocopie des diplômes avec présentation de l'original au service
- un CV
- une lettre de motivation
- un justificatif de la couverture sociale
- 2 photographies d'identité récentes portant au dos votre nom et la formation (format CV)
- titre de paiement (frais de dossier) de 20 euros à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion
- attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation du Pôle emploi pour les usagers de la formation continue
- photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille

► Pour l'inscription

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur

Clauses de résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat.

Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.
L'ouverture de la formation est soumise à un nombre minimum de candidats.

Parc Technologique Universitaire (Bât.3)

2, rue Joseph Wetzell
97490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 48 33 70
Fax : 0262 48 33 71
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Campus Universitaire du Tampon

117, rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon
Tél : 0262 57 95 54 / 0262 57 95 37
Fax : 0262 57 94 60
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Accueil du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi fermé au public

La responsable de pôle reçoit les particuliers sur RDV et peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

Approches théoriques et pratiques de l'accompagnement des personnes avec Troubles du Spectre Autistique (TSA)

Années universitaires 2016-2018

Validée par la CFVU du 2 juin 2016

VALIDATION : Diplôme universitaire de l'Université de la Réunion (D.U.)

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES & PROFESSIONNELS

L'objectif de cet enseignement regroupé sous forme de 6 séminaires d'une semaine co-animés par des professionnels de La Réunion et de métropole est, en plus de l'apport de connaissances, de faciliter les échanges et les questionnements, de permettre des allers et retours entre théorie et pratique, de susciter des liens entre les participants du DU et les enseignants.

PUBLICS & CONDITIONS D'ACCES

Titulaire d'un diplôme de Niveau Bac+3 minimum, justifiant d'une année d'expérience professionnelle auprès des personnes porteur d'autisme et de TSA ainsi que 60 heures de formation dans le domaine de l'autisme.

Mesures dérogatoires possibles

Sélection sur dossiers (lettre de motivation et CV)

DUREE, DATES & HORAIRES

Volume horaire total : 250 heures

(180 heures de cours et 70 heures de stage)

6 modules d'enseignement répartis sous la forme de 6 séminaires d'une semaine du lundi au vendredi et 2 modules de stage.

Durée : 18 mois (entre février 2017 et juillet 2018)

LIEU & EFFECTIFS

Campus universitaire de Saint Denis (Parc Technologique) et du Tampon et/ou Etablissement médico-social

Effectif : 24 (max)

(ouverture sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures)



Equipe pédagogique

► **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE**
Marie-Françoise Livoir-Petersen, MD
PhD, Pédopsychiatre, EPSMR/CHU Nord
Stéphane Manin, Maître de conférences

► **COORDONATRICES PEDAGOGIQUES**
Marie-Françoise Livoir-Petersen,
Pédopsychiatre, EPSMR/CHU Nord
Joëlle Plenet, Pédopsychiatre, chef de service
de pédopsychiatrie du pôle Est de l'EPSMR

Equipe pédagogique et programme

Module 1 : ETAT DES CONNAISSANCES

Enseignant et coordonnateur :

Pr AUSSILLOUX (30H)

- Politiques sociales
- TSA : définition, description
- Diagnostic
- Etat actuel des recherches

Module 2 : DEVELOPPEMENT ET PARTICULARITES DE FONCTIONNEMENT

Enseignant et coordonnateur :

Dr CONSTANT (30H)

- Psychologie du développement
- Particularités et fonctionnement
- Fonctionnement et qualité de vie

Module 3 : ENFANTS ET ADOLESCENTS AVEC T.S.A.

Enseignant et coordonnateur :

Dr SQUILLANTE (30H)

- Cadre de l'intervention
- Approches développementales et comportementales
- Identification des besoins et évaluations
- Projet individuel d'accompagnement
- Domaines d'accompagnement
- Gestion des comportements-défis

EVALUATION :

Rédaction et soutenance d'un mémoire

Module 4 : ADULTES ET PERSONNES VIEILLISSANTES AVEC T.S.A.

Enseignant et coordonnateur :

Dr DOMINIQUE FIARD (30H)

- Diagnostic et évaluation du fonctionnement chez l'adulte
- Interventions chez l'adulte
- Facteurs environnementaux
- Comportements-problèmes
- Qualité de vie

Module 5 : SOINS PSYCHIQUES ET SOMATIQUES, APPROCHES DU CORPS

Enseignant et coordonnateur :

Dr PASCAL AUBRUN (30 H)

- Développement
- Vie quotidienne
- Santé
- Crises
- Epanouissement corporel

Module 6 : PARCOURS DE VIE

Enseignant et coordonnateur :

JP DIONISI (30H)

- Parcours de la personne
- Famille et insertion sociale
- Dispositifs et ressources

STAGE : 2 semaines (70H)

Frais de formation

- Frais de dossier de candidature : **20€** (frais de positionnement non remboursables)

Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de la Réunion

- Coût de la formation : Tarifs sous réserve de validation par les Conseils de l'université
- Tarif Individuel Payant (I.P.)* : 3200€
 - Tarif Convention Employeur (C.E.)** : 3500€

** Le tarif « Individuel Payant (IP) » s'adresse aux personnes qui assurent sur leurs fonds personnels le coût de formation proposé. Pour les candidat(e)s souhaitant faire prendre en charge leur formation, c'est le tarif « Convention Employeur (CE) » qui s'applique.*

*** Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre de paiement lors de leur inscription définitive.*

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon.
(art. L 920 9 du Code du Travail et Cass. Soc. 9 mars 94 n° 1238D).

Procédure de candidature et d'inscription

Détails de la procédure sur le site internet du SUFP